

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 96.00.262.004.2 DU 12 JUILLET 1996

## Adaptateur VDO-KIENZLE pour taximètres modèle MT.94.001

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 78-363 DU 13 MARS 1978 MODIFIE, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : TAXIMETRES, DE L'ARRETE DU 21 AOUT 1980 MODIFIE RELATIF A LA CONSTRUCTION, A L'APPROBATION DE MODELE, A L'INSTALLATION ET A LA VERIFICATION PRIMITIVE DES TAXIMETRES ET DE L'ARRETE DU 17 FEVRIER 1988 FIXANT LES CONDITIONS DE CONSTRUCTION, D'APPROBATION ET D'INSTALLATION SPECIFIQUES AUX TAXIMETRES ELECTRONIQUES.

### FABRICANT

Société VDO-KIENZLE, Centre routier, 8, rue Latérale 7, BP 377, 94154 Rungis Cedex.

### OBJET

La présente décision renouvelle et modifie la décision n° 95.00.262.001.2 du 23 mars 1995 (1).

### CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques de l'adaptateur VDO-KIENZLE pour taximètres modèle MT.94.001 sont identiques à celles du modèle approuvé par la décision précitée.

Cet adaptateur est destiné à être utilisé avec les taximètres VDO-KIENZLE modèles 1145-01 et 1150-01. Il est désormais placé au fond et à l'intérieur du boîtier de raccordement et porte une étiquette autodestructrice. Une plaque identique, de même nature et d'un plus grand format, est placée sur le boîtier de raccordement.

Les trois schémas annexés à la décision n° 95.00.262.001.2 du 23 mars 1995 sont remplacés par les deux schémas annexés à la présente décision.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées.

### VALIDITE

La présente décision est limitée au 8 décembre 1996.

### ANNEXES

Notice descriptive.

2 schémas n°s 6310-1 et 2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPACHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES.

J.F. MAGANA

(1) Revue de Métrologie, mars 1995, page 259.

## NOTICE DESCRIPTIVE

Adaptateur VDO-KIENZLE  
pour taximètres  
modèle MT.94.001

La notice descriptive annexée à la décision n° 95.00.262.001.2 du 23 mars 1995, doit être modifiée comme suit :

Le paragraphe 3.1 (indiqué par erreur 2.1), est remplacé par le paragraphe suivant :

**"3.1 PRINCIPE D'INSTALLATION :**

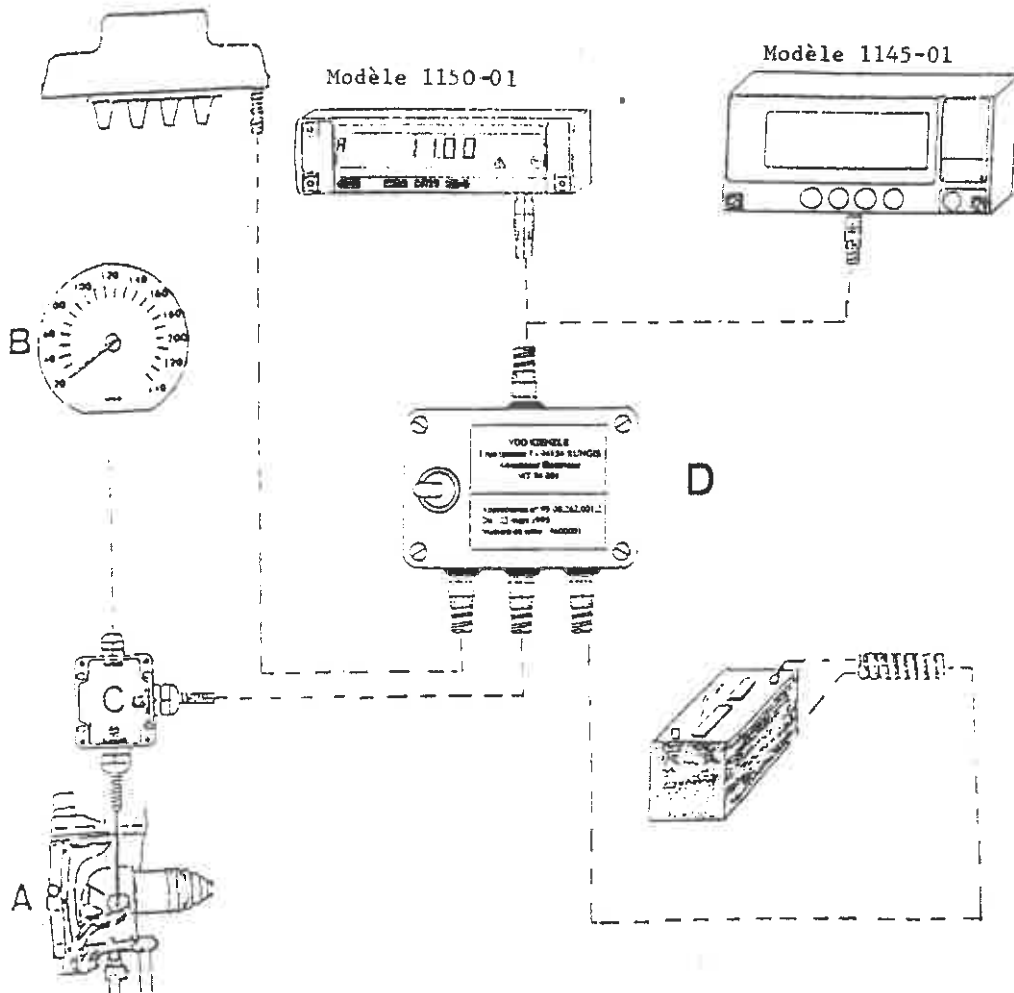
Avant installation du taximètre, un générateur d'impulsions intégré dans la boîte de vitesse (point A) transmet des signaux électriques vers le compteur de vitesse (point B).

L'adaptateur s'installe en quatre phases :

- Première phase : la liaison AB est coupée en un point C.
- Deuxième phase : une gaine en acier inoxydable recouverte d'un enrobage plastique est installée pour protéger la liaison entre le point A et le point C où est placé le boîtier d'interconnexion.
- Troisième phase : l'adaptateur est mis en place dans le boîtier de raccordement, point D et une gaine en acier inoxydable recouverte d'un enrobage plastique protège la liaison entre le point C et le point D.
- Quatrième phase : via le boîtier d'interconnexion, le point A est relié au signal "arrivée" de l'adaptateur (fil violet) et le point B est relié au signal "sortie" de l'adaptateur (fil blanc-orange)."

**■ N° 6310-1**  
**ADAPTATEUR VDO-KIENZLE POUR TAXIMETRES, MT.94.001**

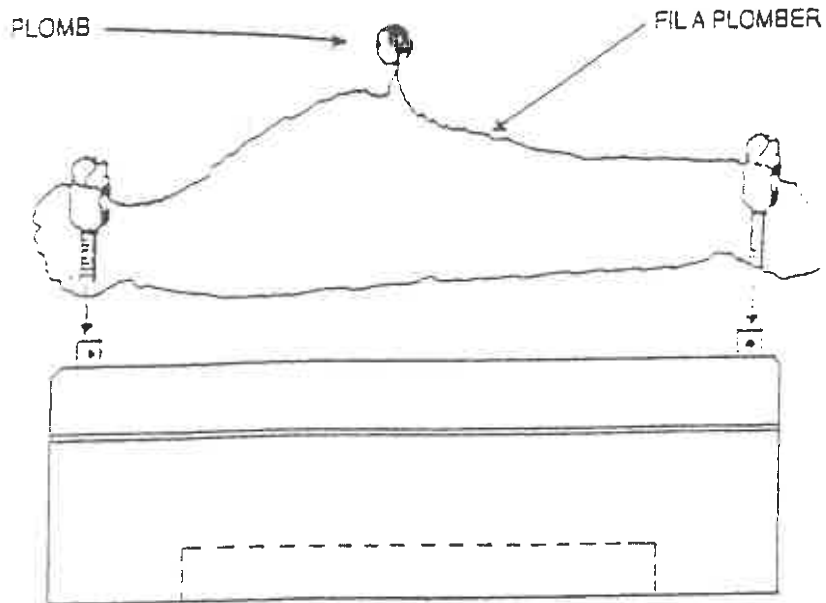
*Plan d'installation*





**■ N° 6310-2**  
**ADAPTATEUR VDO-KIENZLE POUR TAXIMETRES, MT.94.001**

*Boîtier de raccordement - Vue de profil*



Etiquette collée sur la  
boîte de raccordement.

VDO KIENZLE 8 rue latérale 7 - 94154 RUNGIS Adaptateur Electrique MT.94.001
Approbation n° : Du : Numéro de série : 9600001 (L'adaptateur se trouve à l'intérieur de ce boîtier)

Etiquette collée sur  
l'adaptateur

VDO KIENZLE 8 rue latérale 7 - 94154 RUNGIS Adaptateur Electrique MT.94.001
Approbation n° : Du : Numéro de série : 9600001

